Cauchemar Chez Les Vikings

Livret de debriefing

Introduction

Les TMS sont des pathologies qui affectent les différents tissus (tendons, nerfs...) situés à la périphérie des articulations. Elles peuvent toucher toutes les articulations, mais concernent principalement celles des membres supérieurs : poignet, coude, épaule, dos.

Pour travailler sur la prévention des TMS, il faut identifier les facteurs de risques et leurs origines.

Les facteurs de risques se regroupent en quatre familles :

- Facteurs biomécaniques : posture, effort, répétitivité, charge...

- Facteurs d'ambiances physiques de travail : bruit, température, lumière, vibrations...

- Facteurs psychosociaux : pression temporelle, organi sation du travail, horaires, manque d'autonomie...

- Facteurs individuels : âge, sexe, pathologie existante, formation...

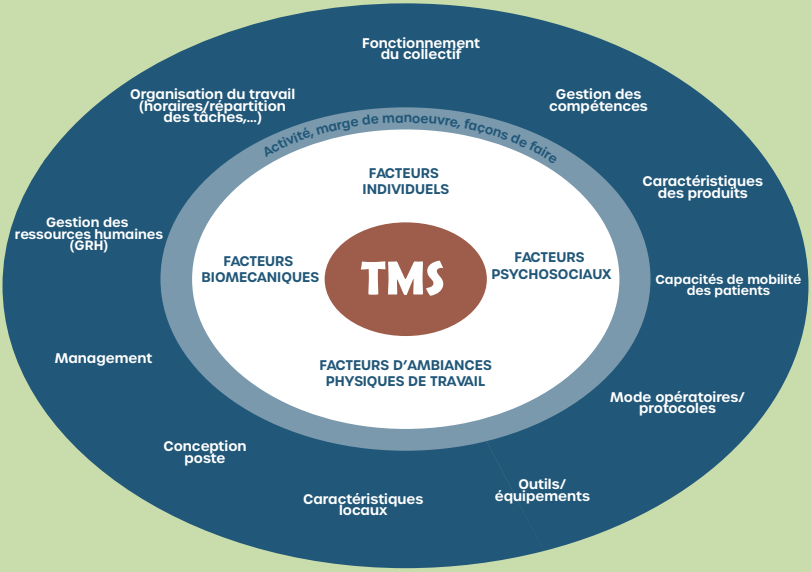

Au-delà d'intégrer ces notions théoriques, ce jeu permet d'expérimenter de façon ludique les quatre étapes de la démarche de prévention des TMS.

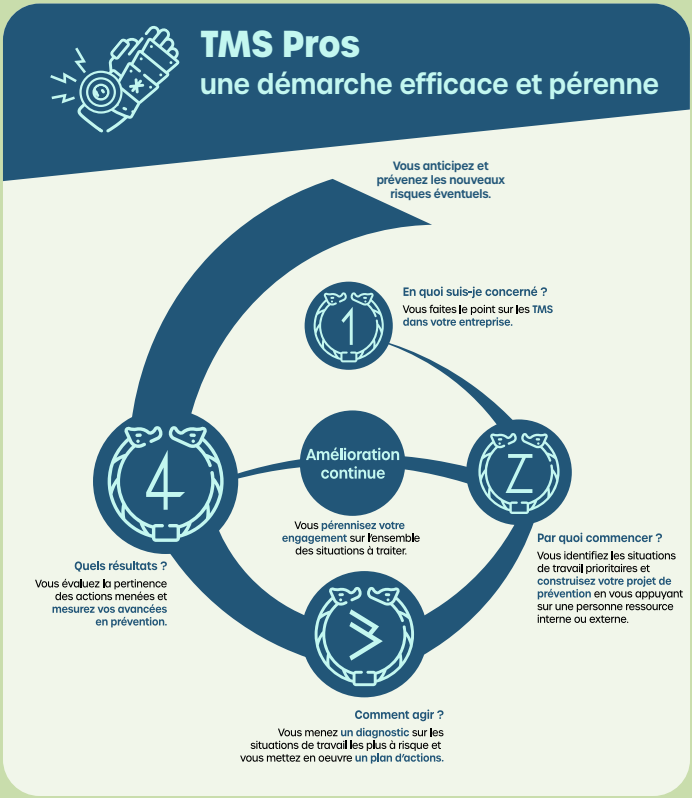

Revoyons-les ensemble.

- Première étape : se demander en quoi on est concerné.

La prise de conscience commence par la première information du chef viking, qui vous alerte sur la problématique dans votre village.

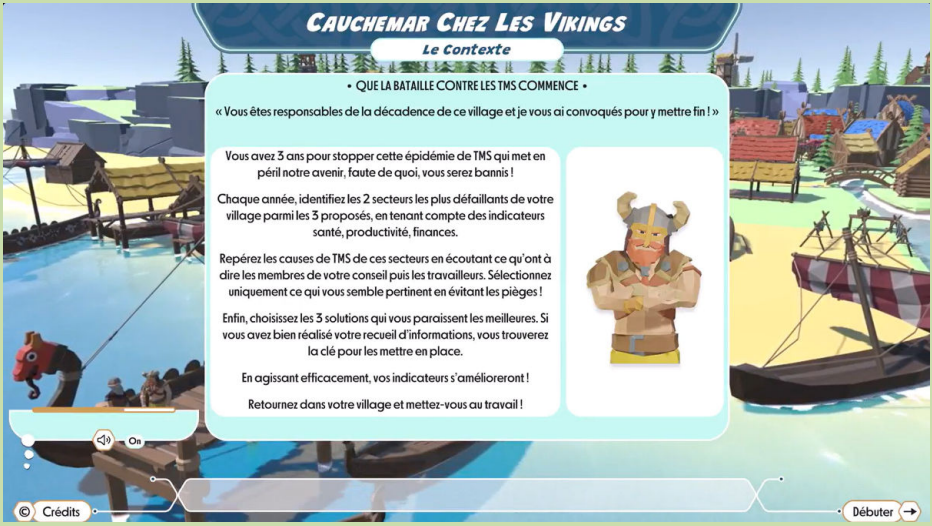

- Deuxième étape : savoir par quoi commencer.

Recherchez des informations auprès du conseil et sur le terrain afin de choisir les situations de travail prioritaires.

- Troisième étape : savoir comment agir.

Recueillez des informations auprès du conseil et sur le terrain pour établir un diagnostic des situations et mettre en œuvre un plan d'actions (proposition de solutions).

Sélectionnez des solutions en lien avec les différentes contraintes identifiées (biomécaniques, psycho-organisationnelles, etc.) en tenant compte de leur impact sur la santé, la productivité et, au final, la pérennité du village.

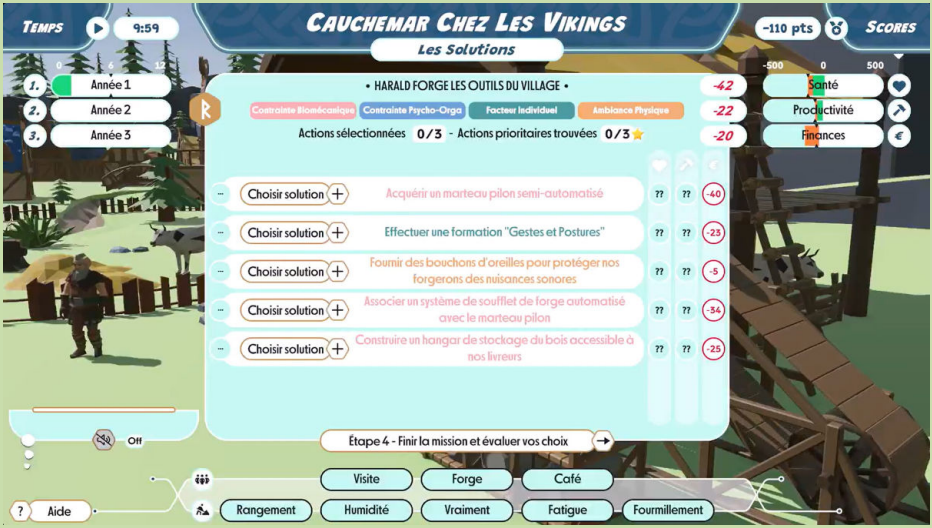

- Quatrième étape : évaluer les résultats obtenus.

Évaluez la pertinence des actions menées et mesurez les avancées en prévention.

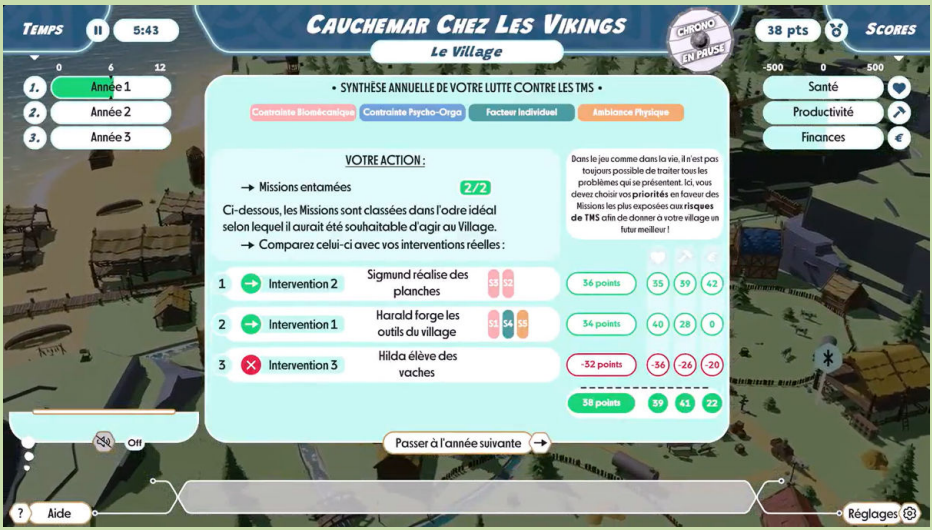

L'efficacité du plan d'action est évolutive : si certaines solutions ont un effet immédiat, d'autres produiront des effets à plus long terme.

La lutte contre les TMS est un engagement permanent : il faudra donc réévaluer ce plan d'actions régulièrement, et également travailler sur les autres situations prioritaires identifiées à l'étape 1.

PLAN RÉGIONAL SANTÉ AU TRAVAIL NORMANDIE

4e plan santé au travail

Financé dans le cadre de l'appel à projets dotation exceptionnelle PST4-PRST